



RESULTATS DES QUESTIONS SOUMISES AU VOTE AG 13/06/2023

QUESTION 1			
Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité : - du Président (75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 à 20 000 habitants) ; - du Vice-Président (75% de l'indemnité d'un adjoint d'une commune de 10 à 20 000 habitants) - d'un autre membre du syndicat chargé d'une mission (Réduction de 15% de l'indemnité du Président et 5% du Vice-Président au profit du syndic chargé de la mission)			
OUI	79	85,9%	APPROUVE
NON	12	13,0%	
Vote blanc	1	1,1%	

QUESTION 2			
Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité de l'Administrateur Provisoire pour la période du 01/01/2023 au 22/06/2023 (75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 à 20000 habitants) ?			
OUI	79	85,9%	APPROUVE
NON	12	13,0%	
Vote blanc	1	1,1%	

QUESTION 3			
Approuvez-vous la délégation de compétence au Conseil Syndical pour un positionnement sur les futures demandes de distraction portant sur moins de 7% du périmètre ?			
OUI	86	93,5%	APPROUVE
NON	5	5,4%	
Vote blanc	1	1,1%	

QUESTION 4			
Approuvez-vous que le montant maximum des emprunts pouvant être voté par le conseil syndical soit fixé à 700 000 € ?			
OUI	83	90,2%	APPROUVE
NON	6	6,5%	
Vote blanc	3	3,3%	